



Commune
d'Aubure

Flash info Potins



N° 2020-05

Juillet 2020

Responsable de rédaction : Marie-Paule Gay

ÉDITO

L'été est là, avec dans son bagage, des jours ensoleillés et une nature généreuse. C'est la saison des apéros et barbecue entre amis mais attention aux gestes barrières à respecter car le virus peut encore apparaître.

Nous oublions tout doucement notre confinement mais nous souhaitons tous garder le calme et le silence que nous avons pu apprécier durant tout le printemps. Or, le bruit des motos est pénible pour nous tous. En ce moment, quelques maires des communes de la montagne et moi-même réagissons auprès des pouvoirs publics afin de mettre en place une réglementation plus stricte concernant le niveau sonore acceptable. Ici, à Aubure, un arrêté municipal interdit tous travaux bruyants le dimanche et jour férié et nous ne souhaitons pas que notre quiétude soit perturbée par des engins motorisés qui ne font que passer. Avec le conseil municipal, nous y réfléchissons.

Cet été sera également calme. Toutes les manifestations associatives ont été annulées du fait de protocole sanitaire trop contraignant et coûteux pour les organisateurs. Des décisions qui ont été difficiles à prendre par chaque président mais qui font preuve de sagesse et de responsabilité.

Cependant, dans le but de rendre notre village attractif, la commune avec l'Office du Tourisme et le Comité des fêtes aideront Daniel Zenner, gastronome réputé et chef de cuisine, à créer un déjeuner champêtre les vendredis du mois de juillet et août (voir l'article ci-dessous).

Et toujours les mêmes recommandations estivales : soyez prudents, pensez à vous hydrater mais aussi à économiser l'eau car nos sources ont déjà atteint le débit de fin août. Si l'été est sec et chaud, nous devons alors prendre des mesures de restriction.

Bel été à tous.

Votre maire, Marie-Paule Gay

AGENCE POSTALE - FERMETURE ESTIVALE

Notre postière Nancie **sera en congé estival du 3 juillet au 24 juillet et de ce fait l'agence postale sera fermée** puisque aucun élu n'a pu encore être formé pour la remplacer.

MAIRIE

La Mairie retrouvera des heures d'ouverture à la rentrée de septembre mais **pour l'instant nous resterons sur les appels téléphoniques aux horaires d'ouverture**, qui vous permettront de prendre rendez-vous avec le secrétariat ou Madame la maire et ses adjoints-es.

Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique pour l'été 2020 :

Jusqu'au 26 juillet et à partir du 10 août : Lundi et mardi de 9 h à 12 h - Jeudi de 13 h à 16 h

Du 27 juillet au 09 août : Jeudi de 13 h à 16 h



EXPOSITION

Nous vous rappelons qu'une belle exposition sur Laure Diebolt-Mutschler, compagnon de la libération, continuera durant tout l'été à égayer les fenêtres de la petite salle de la Mairie.

N'hésitez pas à la découvrir en prenant rendez-vous auprès d'Arthur Kletty au 06 77 48 88 91.

BALADE ESTIVALE

Tous les mardis après-midi à partir de 17h, Arthur Kletty ou Claude Humbrecht vous donnent **rendez-vous devant la Mairie pour une balade historique d'Aubure**. Prévoir de bonnes chaussures et la bonne humeur.

SAPEURS-POMPIERS

Notre corps des sapeurs-pompiers vous attend. **Si vous voulez vivre une merveilleuse aventure humaine, altruiste et enrichissante, n'hésitez pas à rejoindre les sapeurs-pompiers. Une expérience de vie au profit de son prochain. Une caserne bien dynamique est une sécurité assurée pour notre village !**

Alors, jeunes gens, l'adjudant-chef Philippe Parmentier attend votre appel au 06.87.05.14.94

FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est un insecte à surveiller. Il est dangereux et ne doit pas être confondu avec le frelon européen. Son abdomen est noir avec une bande orangée et ses pattes sont nettement jaunes. Son nid a une forme ovale, avec une entrée unique sur le côté.

Si vous suspectez sa présence : prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez le référent : monsieur André Friehe, frelonasiatique68@gmail.com

LES TIQUES

Petit acarien parasite toujours aussi présent en forêt et dans les bords des chemins.

Faites très attention à lui et inspectez-vous et votre animal après chaque promenade car la tique transmet la maladie de Lyme. Plus d'informations sur le site de la CPAM :

<https://www.ameli.fr/haut-rhin/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme-que-faire>

PERSONNES ÂGÉES

N'oubliez pas de vous signaler en Mairie si vous avez besoin d'aide et surtout pensez à vous hydrater.

COMITE DE JUMELAGE AUBURE/SURVILLE

Petit rappel : l'association « Comité de jumelage » fête ses 20 ans ! Pour cette occasion, **ils se rendront chez nos amis normands du 21 au 24 août 2020.**

Si vous souhaitez vous joindre à eux pour cette petite escapade normande et faire la fête, n'hésitez pas à prendre contact avec le Président Philippe Caspard ou le Secrétaire Marc Bosman pour plus de détails.



DÉJEUNER CHAMPÊTRE À AUBURE

Promenons-nous dans les bois...et venez découvrir un nouveau concept de restaurant éphémère au cœur de la forêt. Après une balade sur les sentiers entretenus par le club Vosgien, Daniel Zenner (membre de la Fédération des Chefs de Cuisine d'Alsace) surprendra vos papilles à travers un menu en relation avec le thème de la forêt et des prés.

Ces déjeuners champêtres seront proposés par l'Office du Tourisme du pays de Ribeauvillé et Riquewihr, les **vendredis 17, 24 et 31 JUILLET ainsi que les vendredis 14 et 28 AOÛT 2020**. Le départ de chaque promenade est prévu à 11h30 à l'abri du randonneur pour arriver au cœur de la forêt à 12h30.

Les inscriptions sont OBLIGATOIRES pour une question d'organisation et se feront auprès de l'Office du tourisme du pays de Ribeauvillé et Riquewihr au 03 89 73 23 23.

Nombre de places limitées, n'attendez pas pour réserver !

AVIS À NOS JEUNES DIPLÔMÉ·ES

Comme chaque année la commune met à l'honneur nos jeunes diplômé·es en partageant un moment convivial et une petite attention pour l'obtention de leur diplôme.

Aussi nous leurs demandons de bien vouloir contacter la Mairie pour s'annoncer avant le 1^{er} août afin d'organiser ce moment convivial.

INF'EAU : SOURCES, STATION

L'été est là, et comme tous les ans la surveillance des débits des sources se renforce, chacune est mesurée toute les 2 semaines. Mi-juin, le débit journalier total est largement inférieur à 400 m³, contre 500 à 600 m³ les années précédentes. **Encore confortable pour notre consommation, ce débit néanmoins nous incite à vous recommander de rester vigilant sur l'utilisation de cette ressource, les pluies d'orages actuelles n'étant pas très "productives".**

A l'autre extrémité, **la station d'épuration de notre commune**, construite en 1975 et parfois considérée comme "vieille", **assure très bien sa fonction. Dimensionnée dès l'origine pour une population de 1150 habitants, suivie quotidiennement par notre ouvrier communal, l'analyse des boues effectuée en janvier dernier est conforme.** Une vidange des lits de roseaux est à prévoir, et une intervention de maintenance est en cours sur les canalisations ces premiers jours de juillet.

ABRI DU RANDONNEUR

Vous l'avez constaté, l'abri du Coq de Bruyère, au cœur du village, a subi ces dernières semaines un nouvel assaut de l'équipe de bénévoles à l'origine du projet d'abri pour les randonneurs.

Réfection de la toiture pour mieux résister aux intempéries, ajout de 2 "ailes" en Pergola pour encadrer la structure, élévation du traditionnel sapin de fin de chantier, la météo capricieuse n'a pas arrêté nos travailleurs acharnés !

Il reste désormais à installer les panneaux informatifs prévus ainsi que 2 ensembles de table/bancs supplémentaires. Une inauguration de l'ensemble reste à programmer début septembre, occasion de remercier nos bénévoles et les généreux donateurs qui nous permettent de réaliser ce bel ensemble.



PETITES ANNONCES COMMUNALES : MASQUES, GRUMES.

Sortez masqués : **une dotation spéciale a permis à la commune d'approvisionner des masques lavables très résistants que vous pourrez obtenir à prix coûtant pour 2 Euros** (quantité limitée par foyer), **en vente à l'Agence Postale**. N'hésitez pas à aller en acheter pour vous protéger !

Sortez du bois : une mesure de sécurité nous a amené à abattre des arbres en bordure de l'aire de jeux, **les grumes laissées sur place sont à céder de préférence à un résident de la commune, offre à faire à la commune pour le lot complet**. Attention, grumes à emporter, pas de façonnage autorisé sur place.

TRANQUILLITÉ ET CIRCULATION :

RADAR FRÉLAND, CIRCULATION MOTOS, TRAVAUX RTE STE MARIE

Les jours fériés et les dimanches sont dédiés au repos... laissez donc aussi tondeuses et autres débroussailleuses tranquilles... **nous rappelons aux habitants qu'un arrêté municipal interdit à Aubure les travaux bruyants durant ces jours de repos, merci !**

Malheureusement, les incessants passages de véhicules qui traversent notre village les beaux week-end perturbent parfois notre tranquillité; ce problème concerne l'ensemble du massif vosgien, **une réflexion globale est en cours au niveau des partenaires concernés** (communes, Parc Naturel, préfecture, etc ...) **afin de limiter les nuisances produites par une petite minorité d'utilisateurs de nos routes de montagne**. La municipalité d'Aubure reste un acteur de cette concertation.

C'est dans cet esprit que notre commune a obtenu le prêt d'un radar enregistreur qui est resté quelques semaines en place à la sortie du village route de Fréland afin de quantifier et mesurer le volume et vitesse des véhicules sur la période. Ces données enregistrées nous permettront d'étayer notre dossier.

Pour rester dans le domaine de la circulation, nous vous informons que le rétrécissement préventif de la route de Sainte Marie aux Mines, à hauteur du Centre équestre Oudin va durer probablement de longues semaines, les services du département étant dans l'obligation de reprendre totalement les travaux effectués il y a quelques années pour éviter l'effondrement de la chaussée. Déviation obligatoire pour les poids lourds, une signalisation 19T provisoire est en place.

DÉCHETTERIE - RAPPEL

Encore une fois, nous constatons et recevons de nombreuses plaintes concernant le dépôt sauvage de déchets ménagers situé à côté de la déchetterie (hors de la délimitation adaptée). Pour rappel, ces dépôts constituent une atteinte grave et permanente à l'environnement et nuisent au voisinage. **Toute personne prise sur le fait sera passible d'une sanction conformément aux dispositions du code de l'environnement.**

DÉCHETS VERTS - RAPPEL

Conformément à la loi, par mesure de prévention en matière de sécurité, de santé et d'environnement et au vu de la sécheresse attendue courant de l'été, **nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts** (l'herbe après tonte de pelouse, feuilles mortes, résidus d'élagage, résidus de taille de haies et arbustes, résidus de débroussaillage, épiluchures de fruits et légumes, etc.) **à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur de jardin.**

